



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Rébecca Bleau
directrice-générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
de la susdite municipalité,

QUE le conseil de la Municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située sur le lot 6 533 301 du cadastre du Québec, Les Éboulements.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM166-2024** consiste à :

- **Autoriser l'implantation d'un garage qui empiète de 2,95 mètres dans la cours avant alors que l'article 5.2.1 Normes relatives aux cours avant en rapport aux constructions accessoires du règlement de zonage 117-11 de la Municipalité des Éboulements l'interdit;**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante : direction@leseboulements.com au plus tard le 10 janvier 2025. Ces dernières seront lues lors de la séance le 13 janvier 2025.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS CE 18^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.

Rébecca Bleau
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe